

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

Délibération : **2020-11-100**
OBJET : **FONCIER – ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UN Puits -
CHEMIN DU Puits**
Nomenclature : 3.1.1

En exercice : 29

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Absents : 0

Votants : 28

Annexe : ANNEXE-
Foncier-ACQUISITION A
TITRE GRATUIT-CHEMIN
DU Puits.pdf

Le neuf novembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois novembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC, Priscilla DECOTTIGNIES

Le membre ayant donné un pouvoir :

Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI,

Le membre absent :

Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Benjamin VACHET

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 1111-1 ;

Considérant les courriers de M. et Mme LEBRETON, propriétaires de la parcelle cadastrée section B n°1316 ;

Considérant le plan annexé ;

Considérant la présentation faite en commission aménagement le 13 octobre 2020 ;

Il est exposé ce qui suit :

M. et Mme LEBRETON, propriétaires de la parcelle cadastrée section B n°1316, souhaitent céder gratuitement leur puits à la commune. Le puits est situé sur une parcelle privée en limite du chemin du Puits, qui est une voie communale. Des propriétaires riverains possèdent un droit de puisage, ce droit n'est plus utilisé.

Suite au bornage, la parcelle cédée à titre gratuit à la commune a une superficie de 32 m².

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle cadastrée section B n°1316 d'une contenance de 32 m²,

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20201109-2020-11-100-DE
Date de télétransmission : 17/11/2020
Date de réception préfecture : 17/11/2020

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

1 membre n'ayant pas pris part au vote : Gwénola LEBRETON (a quitté la salle durant l'opération de vote)

Pour extrait conforme.

Treillières, le 9 novembre 2020
Alain ROYER, Maire



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20201109-2020-11-100-DE
Date de télétransmission : 17/11/2020
Date de réception préfecture : 17/11/2020